

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
L'ESSONNE

COMMUNE DE
SOISY SUR ECOLE
(91840)

CANTON DE
MENNECY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt février à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Laure CADOT, Maire de la commune.

Etaient présents : Mme CADOT Laure, M. LAGARRIGUE Laurent, M. LEFEVRE Franck, Mme RAMAHEFASOLO Nora, Mme LE CORRE Sophie, M. LEFEVRE Gérald, M. RUELLE Alain, Mme GERAUD Angélique, M. DUFOUR Arnaud, Mme VAUTRIN Carole, M. SCHAFFUSER Patrice, M. BESSON Hervé, Mme HERARD Anne-Sophie.

Absents et excusés : M. DUJARDIN Réginald donne pouvoir à M. LEFEVRE Gérald, M. CALVARRO DOMINGUEZ Philippe donne pouvoir à Mme LE CORRE Sophie.

Absents : Aucun

Secrétaire de séance : Mme LE CORRE Sophie.

DATE DE
CONVOCATION
16 février 2023

DATE D'AFFICHAGE
22 février 2023

NOMBRE DE
CONSEILLERS

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 13

VOTANTS : 15

POUVOIRS : 2

REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Madame le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Le règlement intérieur du Conseil est annexé à la présente délibération.

Le règlement intérieur du Conseil est annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à 12 voix pour, 3 voix contre, 0 abstention d'adopter ce règlement intérieur du conseil municipal de la commune de Soisy sur Ecole.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,



Le Maire,
Laure CADOT

Accusé de réception en préfecture
091-219105996-20230220-2023_08-AI
Date de télétransmission : 22/02/2023
Date de réception préfecture : 22/02/2023

OBJET :
**REVISION DU
REGLEMENT
INTERIEUR DU
CONSEIL
MUNICIPAL**